

Publié le 4 octobre 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 02 octobre 2023

Délibération n° 2023-098
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'AIDE AUX VICTIMES DU SEISME AU MAROC ET
DÉS INONDATIONS EN LYBIE – DECISION - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY À Alain ANZIANI, Ghislaine BOUVIER À Eric SARRAUTE, Marie-Ange CHAUSSOY À Joël GIRARD, Hélène DELNESTE À Thierry MILLET, Patrice LASSALLE-BAREILLES À Maria GARIBAL.

ABSENT(S) : 0

Mesdames, Messieurs :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX



Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac souhaite poursuivre son accompagnement d'associations locales œuvrant humanitairement et contribuant à la solidarité internationale.

Le Maroc a subi un puissant séisme de magnitude 6.8 dans la nuit du 8 au 9 septembre. Le bilan provisoire au 22 septembre est de + de 3000 morts et 5500 blessés.

Les séismes ont détruit de nombreux villages dans l'Atlas Marocain laissant des milliers de personnes sans abri.

La Ville de Mérignac a apporté son soutien en réalisant une collecte du 11 au 20 septembre en ciblant sur des besoins essentiels : denrées alimentaires, couvertures, tentes, produits paramédicaux, produits infantiles. 7 tonnes ont été collectées.

La collecte a été acheminée par le Collectif Solidarité Maroc Nouvelle-Aquitaine qui regroupe les associations franco-marocaines locales. Plusieurs associations mérignacaises sont membres du collectif dont l'association des Racines et des Elles qui a facilité les convois (transports des convois de la Maison des Associations vers les transports en poids lourds, mobilisation des bénévoles pour de l'aide sur le tri et le colisage). Le travail de partenariat mené a permis que les dons arrivent à destination auprès des populations sinistrées.

La Ville a également travaillé avec l'Association des Artistes Marocains en France dont le siège social est situé à Mérignac sur l'évaluation des besoins spécifiques référencés sur place (restaurations de bâtiments scolaires à venir, besoins associatifs sur place, autonomie des douars etc...) et sur la production future d'une soirée caritative.

En Libye, de terribles inondations se sont produites dans la nuit du 10 au 11 septembre faisant + de 3300 morts et provoquant le déplacement de + de 43 000 personnes.

Les besoins urgents des déplacés selon les évaluations de l'ONU sont la nourriture, l'eau potable, la santé mentale, le soutien psycho-social et de limiter en urgence la propagation des maladies.

Compte tenu du contexte libyen, seules les associations déjà sur place par l'une de leurs activités ont la capacité d'intervenir. Aussi, Médecins Sans Frontières déjà présent pour les réfugiés dans plusieurs villes de Libye a décidé d'ouvrir une mission d'urgence médicale dans la ville de Derna pour les victimes des inondations.

Aussi, il est proposé de cibler notre aide mérignacaise sur nos associations locales qui vont continuer d'agir et d'œuvrer au Maroc et en Libye.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de verser une subvention de 5000 euros à Médecins Sans Frontières ;

ARTICLE 2 : de verser une subvention de 3000 euros à Des Racines et des Elles ;

ARTICLE 3 : de verser une subvention de 2000 euros à l'Association des Artistes Marocains en France ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 02 octobre 2023



Vanessa FERGEAU-RENAUX
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.